

# L'ouverture au marché chinois et les droits individuels



CARLO LOTTIERI \* • Septembre 2013

**A**u début du vingt-et-unième siècle, la Chine est, à bien des égards, une réalité paradoxale. Ce pays asiatique est un géant économique dont une grande partie de la population, désormais supérieure à un milliard, continue de vivre dans des conditions d'indigence. Bien que l'économie chinoise soit l'une des plus importantes au monde, le revenu par habitant des travailleurs chinois est toujours parmi les plus bas.<sup>1</sup>

La réalité chinoise est également particulière d'un point de vue institutionnel : la Chine était et reste un pays communiste, dirigé par un parti unique et géré selon une approche éminemment centraliste.<sup>2</sup> Pourtant, le régime autoritaire chinois cohabite avec une économie qui, sous de nombreux aspects, reste relativement peu réglementée, en tout cas lorsqu'elle est comparée avec celles d'Europe et d'Amérique du Nord.

La réalité chinoise est également très diverse. Il y a plusieurs années, la Chine a recouvré (sous réserve d'un statut spécial négocié avec le Royaume-Uni) sa souveraineté sur Hong Kong, qui est selon l'indice annuel des libertés économiques le lieu caractérisé comme le plus libéral au monde.<sup>3</sup> De même, les grandes villes de Canton, Shanghai et même Pékin ont des réalités particulières, tout à fait différentes de la Chine intérieure et rurale, terriblement pauvre et où la corruption (également présente dans les régions urbaines) est rampante et la gouvernance est tout à fait arbitraire et d'un degré d'oppression rarement égalé dans d'autres parties du monde.<sup>4</sup>

---

\* L'auteur est professeur de philosophie à l'Université de Sienne, chargé de cours en philosophie des sciences sociales et en philosophie du droit à l'Institut de philosophie appliquée de la Faculté de théologie de Lugano, directeur du département de théorie politique à l'Istituto Bruno Leoni (Turin) et membre du Conseil académique de l'Institut Libéral à Genève (où il a fait une partie de ses études).

<sup>1</sup> Les statistiques de la Banque mondiale montrent qu'en 2002, le PIB par habitant était encore de 1135 dollars, que la croissance économique fulgurante a portés à 6091 dollars en 2012, mais ce qui reste plus de treize fois moins que le niveau de revenu des Suisses, par exemple.

<sup>2</sup> Par exemple, l'ensemble du territoire chinois est soumis à la même zone horaire (celle de Pékin), avec toutes les conséquences et désavantages qu'un tel arrangement peut engendrer lorsque l'on prend en compte l'immense superficie du pays.

<sup>3</sup> L'accord entre la Chine et le Royaume-Uni accordait la même protection des libertés jusqu'alors garantie à Hong Kong par le gouvernement britannique. La formule, selon les mots de Deng Xiaoping, était « un pays, deux systèmes ».

<sup>4</sup> Comme l'illustrent par exemple la situation du Tibet ou la politique de l'enfant unique qui impose de lourdes pénalités aux familles qui souhaiteraient avoir plus d'un enfant.

En somme, la Chine n'est pas un pays comme un autre. Il serait préférable de la décrire comme un véritable continent, non seulement en raison de son immense superficie, mais aussi de son inhérente complexité (linguistique, religieuse, culturelle), que le maoïsme, malgré sa ferveur destructrice, n'est pas parvenu à éradiquer. La situation difficile du Tibet, relativement bien connue en Occident, n'est pas un cas isolé : de nombreuses minorités souffrent dans des conditions similaires en Chine.<sup>5</sup>

De même, la Chine connaît un essor fulgurant, avec un taux de croissance annuel de près de 10 pour cent. Et même si selon les standards occidentaux, un accroissement des revenus de quelques centaines de dollars par année ne semble pas exceptionnel, une telle croissance représente une amélioration significative pour le chinois moyen, lui ouvrant de nouvelles opportunités et lui donnant de l'espoir pour l'avenir.

Les sources de cette croissance, souvent fort variables, sont tant internes qu'externes.

Il ne fait aucun doute que depuis la chute de la tristement célèbre Bande des Quatre et l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping, le communisme chinois a connu des ajustements positifs menant à un respect sans précédent de la propriété privée et de la libre entreprise. Après avoir éliminé les rigidités héritées de la Révolution culturelle, la société chinoise a commencé à soutenir l'activité entrepreneuriale qui, bien qu'encore entravée en partie en raison du pouvoir immense du parti et de la corruption qui en découle, a permis de mettre sur pied des entreprises manufacturières et des sociétés de négoce, d'organiser des sociétés d'import-export et de développer des joint-ventures avec des partenaires étrangers.

L'ensemble du processus fut facilité par une libéralisation des échanges qui avait longtemps caractérisé la vie économique internationale, mais qui avait été relégué au second plan avec l'augmentation continue du pouvoir des États-nations et du protectionnisme en résultant (particulièrement depuis la seconde moitié du dix-neuvième siècle).

Dans la situation actuelle, avec le processus de transformation rapide que subit la Chine, les problèmes sont nombreux et l'avenir demeure incertain. Non seulement le pays est caractérisé par une pauvreté largement répandue et des conditions de vie et de travail souvent difficiles, mais la liberté fait toujours cruellement défaut. Parler de la Chine implique nécessairement d'évoquer la problématique des droits de l'homme, puisque les libertés les plus fondamentales y sont continuellement réprimées. Il n'existe pas non plus de

---

<sup>5</sup> En plus des Han (le groupe ethnique correctement appelé « Chinois »), environ 16 millions de Zhuang vivent au sein du territoire chinois, de même que neuf millions de Hui, huit millions de Ouïghours et plusieurs millions de Yi, Miao, Mandchous, Tibétains, Mongols, Coréens et de nombreux autres groupes.

débat libre pouvant améliorer la prise de conscience des défis qui doivent être relevés et des choix qui doivent être faits.

La question des libertés individuelles, liée à l'absence d'institutions légales adéquates, est en fait capitale, puisque la négligence des droits de l'homme est souvent l'argument principal émis par les opposants d'une intégration économique du monde occidental et de la Chine.

## Les arguments réfutables contre l'ouverture

Face à la Chine d'aujourd'hui, l'Occident peut choisir entre deux attitudes générales. D'une part, la décision pourrait être prise d'éviter le plus possible toute relation avec l'économie chinoise : établir différentes formes d'embargo, maintenir les droits de douane actuels (et en introduire de nouveaux), ériger d'autre type de barrières.<sup>6</sup> Inversement, la décision pourrait être prise de favoriser une intégration économique la plus large et la plus profonde possible entre l'Occident et la Chine, en supprimant tout obstacle au commerce de même que les formes de protectionnisme déguisées introduites avec le but prétendu de protéger l'environnement ou les consommateurs, par exemple.

L'idée d'une restriction du commerce est soutenue par quatre arguments principaux, dont certains sont plus crédibles que d'autres, que nous examinons ci-après et que nous réfuterons plus loin.

Le premier argument est avancé principalement par ceux qui soutiennent la mise en place d'une sorte de « cordon sanitaire » autour de la Chine, avec pour but d'induire des changements radicaux au sein du régime communiste. L'idée avancée est que l'on ne devrait entretenir aucune relation avec la Chine tant que le pays est dirigé par un parti unique et que les droits de l'homme sont négligés. Au minimum, le développement des relations économiques devrait avoir pour conditions de nouvelles lois et un respect des libertés et des droits fondamentaux des travailleurs.

Un thème récurrent de cette faction est que toute relation économique supplémentaire entre l'Occident et la Chine renforce nécessairement la gouvernance autoritaire de Pékin, remettant ainsi à plus tard la chute du régime réprimant les libertés.

Un deuxième argument souligne le fait que la Chine actuelle offre des conditions de vie et de travail inadmissibles. Il s'agit d'une variante de la théorie de « l'exploitation ». Autrement dit, les entreprises occidentales opérant dans les villes chinoises se rendent complices d'abus à l'encontre d'une population qui

---

<sup>6</sup> Bien la Chine ait récemment été admise à l'OMC, il ne fait aucun doute que les lois nationales, et d'une manière plus importante, les réglementations européennes, puisse considérablement gêner les relations économiques entre l'Occident et le géant asiatique.

est non seulement sous-payée (la conséquence évidente du retard du système industriel chinois), mais que l'on empêche aussi d'accéder librement au marché du travail.

Le troisième argument s'inscrit dans la géopolitique. Ses tenants cherchent à limiter le développement des relations économiques avec la Chine car celles-ci renforceraient un État antilibéral qui pourrait se révéler dangereux dans les années à venir en raison de son poids énorme.

Enfin et quatrième, nombreux sont ceux qui s'opposent à la Chine dans le seul but protectionniste de protéger les entreprises occidentales « menacées » par la concurrence chinoise, puisque ce grand pays asiatique est en mesure de fournir des produits à bas, voire très bas coûts dans de nombreux secteurs (le textile en est un exemple illustratif).

Bien qu'ils ne soient pas nécessairement toujours injustifiés, les arguments avancés par les opposants à une plus grande intégration économique avec la Chine apparaissent néanmoins questionnables et même contre-productifs sur le long terme. En réalité, tant d'un point de vue économique que moral, un développement plus soutenu des relations économiques avec la Chine est souhaitable.

## Une meilleure protection des droits de l'homme

Loin de garantir une amélioration de la situation humanitaire, évincer la Chine des marchés mondiaux aurait probablement un effet inverse sur les libertés fondamentales.

Alors que le développement de politiques intérieures « réformistes » et l'intégration toujours plus grande au cadre international mondialisé ont déjà produit un degré de croissance économique impressionnant (et pourrait provoquer un développement encore plus prononcé à l'avenir), ériger une « muraille » protectionniste autour de la Chine serait chèrement payé par la partie la plus pauvre de la population chinoise.

En revanche, toute amélioration des conditions économiques des Chinois a inévitablement des répercussions du le système juridique.

En effet, l'intégration économique entre la Chine et le reste du monde va sans conteste faire la lumière sur les événements et les tragédies aujourd'hui cachés au regard du monde, mais qui, une fois dévoilés, peuvent promouvoir un changement radical des institutions chinoises. Comme l'a observé Daniel Griswold, « les réformes économiques chinoises ont ouvert la porte à une plus grande liberté religieuse », à tel point que « plus de cent organisations missionnaires occidentales sont aujourd'hui actives en Chine, et ces

organisations ont distribués des millions de Bibles traduites en chinois ». Évidemment, cette plus grande liberté religieuse, même si elle reste limitée, est fortement liée à la nouvelle relation entre la Chine et l'Occident et, sans aucun doute, « tout ceci aurait été impensable il y a vingt-cinq ans, lorsque la Chine était toujours isolée de l'économie mondiale ».<sup>7</sup>

À ce propos, il est important de noter le rôle libérateur qu'ont joué la diffusion et la croissance de la richesse dans l'histoire européenne, notamment depuis le Moyen-Âge, et plus particulièrement dans l'émergence d'une bourgeoisie productive. En effet, le développement économique a progressé main dans la main avec l'émergence d'un système juridique plus libéral et respectueux des droits individuels.

Comme l'ont montré de nombreux penseurs remarquables du vingtième siècle (Lon Fuller et Bruno Leoni, notamment), le droit est principalement le résultat d'un processus de négociation au sein duquel les marchands, les propriétaires et les entrepreneurs jouent un rôle important. Karl Marx avait souligné dans son style particulier que le droit est pour une grande part la « superstructure » du cadre économique sous-jacent, et seule l'existence d'entreprises solides et autonomes peut poser les bases sociales nécessaires à l'émergence des droits de l'homme. Selon Bruno Leoni, un certain nombre de propriétaires mettant en avant des prétentions spécifiques est requis pour que la confrontation qui en résulte aboutisse à un ordre juridique.<sup>8</sup>

Il convient également de rappeler que l'ouverture au commerce, avec le développement des échanges économiques, entraîne une multitude de relations plus larges : l'intensification des échanges culturels, la comparaison entre les modèles et la circulation des idées. On peut présumer qu'un grand nombre d'étrangers à Beijing, Guangzhou et d'autres villes chinoises pourraient aider la Chine à laisser derrière elle les éléments les plus antilibéraux de son présent. Un étranger est inévitablement une sorte « d'hérétique » qui, sans forcément le vouloir, remet en question l'ordre jusqu'à maintenant considéré comme acquis, indiscutable et naturel.

Par ailleurs, appeler à maintenir les frontières chinoises scellées tant que le parti communiste sera au pouvoir est clairement malhonnête et cynique. Le régime soviétique a pu rester en place durant plus de septante ans au moins en partie grâce à la guerre froide. Son héritage reste aujourd'hui marqué sur une société désormais largement contrôlée par la clique de Vladimir Poutine, qui conserve d'importantes caractéristiques du vieux régime léniniste. Il est parfaitement concevable qu'une guerre froide entre la Chine et l'Occident, même si elle avait lieu en raison d'inquiétudes louables quant aux droits de l'homme,

---

<sup>7</sup> Daniel T. Griswold, "Globalization and Human Rights", AWorldConnected.org, 22 mai 2005.

<sup>8</sup> Voir, sur la notion de droit en tant que prétentions individuelles, Bruno Leoni, « The Law as Claim of the Individual », in Bruno Leoni, *Freedom and the Law*, Indianapolis, Liberty Fund, [1961] 1991, pp. 189-203.

n'aurait pour conséquence que de refuser à la population chinoise les importants progrès possibles aujourd'hui.

## La réduction de l'exploitation

Même sur le plan économique, l'argument appelant à la sauvegarde des droits de l'homme apparaît problématique. Il ne fait aucun doute que les conditions dans lesquelles vit une grande partie de la population chinoise sont généralement misérables, et il est vrai que les Chinois n'ont souvent pas la possibilité de négocier librement leur salaire et leurs conditions de travail. Dans plus d'un cas, on peut parler de véritable « exploitation », si l'on définit cette notion comme une condition au sein de laquelle le travailleur individuel ne peut pas être son propre maître (plus exactement, gérer son temps et ses facultés), mais est forcé à faire un travail spécifique, ou que ses choix sont fortement influencés par une contrainte illégitime.

D'un autre côté, il faut reconnaître la relation directe et positive entre la présence croissante d'entrepreneurs occidentaux sur les territoires asiatiques et les améliorations des conditions de vie des personnes y résidant. Bien qu'elles s'implantent dans les pays émergents en raison des coûts du travail peu élevés et du fardeau réglementaire généralement moins lourd, les entreprises occidentales opèrent toujours selon leurs propres usages, soumis aux valeurs prévalant dans leur pays d'origine, et cherchent à conserver leur image auprès des consommateurs occidentaux. Dès qu'elles suivent les pratiques en vigueur dans leur pays hôte, les sociétés occidentales risquent des campagnes médiatiques qui peuvent avoir un effet significatif sur leurs résultats.

En conséquence, les salaires et conditions de travail offertes par les entreprises européennes et américaines dans les pays émergents sont presque invariablement supérieurs à ceux offerts par les entreprises locales.<sup>9</sup>

L'établissement d'entreprises occidentales en Chine ne peut ainsi que renforcer la position des travailleurs en leur proposant de nouvelles opportunités et en contribuant à modifier le climat économique à l'avantage de la partie la plus pauvre de la population.

## Dissiper le risque de l'impérialisme

L'argument géopolitique n'est pas injustifié, en tout cas au niveau théorique. Il est possible d'envisager un scénario par lequel l'économie chinoise se développerait grâce à une plus grande intégration avec l'Amérique du Nord et l'Europe, pour utiliser ensuite les ressources et les technologies ainsi acquises

---

<sup>9</sup> Ce thème est amplement traité par Johan Norberg, *In Defense of Global Capitalism*, Washington, Cato Institute, 2003.

comme tremplin pour l'élargissement de la sphère d'influence chinoise et l'adoption d'une politique impérialiste à l'égard des pays asiatiques voisins et plus éloignés.

Une telle éventualité ne peut pas être d'emblée écartée, non seulement en raison du caractère intrinsèquement imprévisible du futur, mais aussi parce que cette possibilité caractérise toute société « mixte », c'est-à-dire une société où le développement économique peut se traduire, grâce à l'impôt, par un pouvoir étatique renforcé (avec des conséquences militaires et « impérialistes » évidentes).

Cependant, le même argument pourrait être émis, dans certains cas de manière plus justifiée encore, à propos de nombreux autres pays : des États-Unis à la Russie, en passant par l'Inde. Suivre la logique de cet argument entraînerait une fermeture quasi totale des marchés internationaux, avec pour conséquence le renforcement des dirigeants politiques des grandes puissances et de leur ambition de suprématie.

Une analyse posée des relations géopolitiques aiderait à saisir la corrélation entre des relations commerciales plus poussées et l'enracinement de la paix. Il s'agit de la leçon classique proposée par Richard Cobden, dont la campagne pour le libre échange (culminant avec l'abolition des Corn Laws) fut seulement égalée par l'ardeur avec laquelle il se battait contre le colonialisme et l'impérialisme.<sup>10</sup>

## L'efficacité des entreprises

Parmi les arguments avancés par les opposants à l'intensification des échanges entre la Chine et l'Occident, l'argument protectionniste est certainement le plus faible, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les protectionnistes négligent les bénéfices de l'échange, un véritable « miracle » séculaire lors duquel les deux parties gagnent à la transaction. Supprimer une opportunité de négocier et d'échanger signifie supprimer une opportunité de profit : au final, tout cela se traduit par des prix plus élevés pour les consommateurs.

Par ailleurs, les partisans des politiques cherchant à supprimer l'accès des entreprises asiatiques ne comprennent pas que l'échange n'apporte pas

---

<sup>10</sup> Cf. Richard Cobden, *Political Writings*, 2 volumes, New York, Garland, 1973. Plus largement, dans un article publié dans le magazine *Esquire* en mars 2003 et développé plus tard dans un livre, l'analyste Thomas Barnett pose une distinction entre le « noyau » (mondialisé, régi par le droit, pacifique) et la « faille » (au sein de laquelle des relations guerrières et prédatrices ont cours). L'auteur affirme qu'une plus grande intégration de la Chine dans le noyau écarterait le risque qu'elle adopte une voie « impérialiste ». Cf. Thomas P. Barnett, *The Pentagon's New Map*, New York, G.P. Putnam's Sons, 2004, en particulier les pages 224-231.

seulement un bénéfice matériel, mais implique également une série de « relations interpersonnelles » et le partage de certaines valeurs communes. À chaque fois que des barrières séparant deux pays sont levées, les cultures des deux pays se rapprochent et commencent à mieux s'informer et s'intégrer entre elles.

D'un point de vue juridique, il existe un lien fort entre le développement des relations économiques et l'émergence d'un État de droit. Comme l'a très bien souligné Lon Fuller, le droit émerge d'un processus de création et de découverte et se développe ainsi avec beaucoup de facilité dans une « société d'échanges économiques ». L'inclination à comprendre et à accommoder les demandes de l'autre partie est un trait caractéristique du « marchand », et c'est là où cette figure est bien implantée dans la société que l'apparition d'un ordre juridique est la plus probable.<sup>11</sup>

L'argument protectionniste ignore par ailleurs le fait que l'élimination des restrictions au commerce incite le processus de division du travail à trouver de nouvelles configurations qui aident les acteurs économiques à agir de manière plus efficace. En favorisant la spécialisation, la division du travail est un formidable moteur de croissance. À cet égard, la crise subie par un certain nombre d'industries européennes en raison de la concurrence des biens manufacturiers chinois nous montre que nombre d'entreprises opérant au sein de ces secteurs étaient en fait (ou risquent d'être) « antisociales », puisqu'elles n'étaient pas capables de répondre aux exigences des consommateurs. En bref, ces industries font face à une situation similaire à celle des constructeurs traditionnels de gros ordinateurs centraux lorsqu'ils furent confrontés à l'apparition des ordinateurs personnels.

Le problème des entreprises subissant la concurrence chinoise est qu'elles ne créent pas (ou ne créent plus) de richesse. Elles doivent donc faire face à un choix entre améliorer leurs performances ou laisser le capital et le travail qu'elles emploient actuellement être transférés là où ils sont plus productifs.

Dans plus d'un cas, l'argumentation protectionniste semble ignorer qu'à moyen ou long terme, une augmentation des importations cause une hausse similaire des exportations : les exportateurs chinois n'acceptent des francs, des euros ou des dollars en échange de leurs produits uniquement dans la mesure où ils pensent pouvoir acheter des biens avec cette monnaie. La vision d'un avenir où nos industries disparaîtraient parce qu'elles auraient été complètement remplacées par des entreprises chinoise est totalement irréaliste : elle repose sur l'hypothèse que les entreprises chinoises sont disposées à travailler en échange de rien si ce n'est du papier... Plus spécifiquement, l'intégration favorise le développement des industries les plus compétitives de l'économie occidentale et

<sup>11</sup> Lon L. Fuller, *The Morality of Law*, 2<sup>e</sup> édition, New Haven et Londres, Yale University Press, [1964] 1969, p. 24. Fuller soutient également que « c'est uniquement sous le capitalisme que la notion de morale et de devoir légal peut atteindre son développement complet ».



les plus à même de répondre aux demandes des nouveaux marchés précisément créés par la croissance économique chinoise.

Enfin, l'argument protectionniste est moralement indéfendable. Il ne faut pas oublier que la Chine fait partie d'un monde où la faim, les épidémies, les taux élevés de mortalité infantile et les conditions de travail difficiles sont répandus. Alors que l'ouverture de nos marchés peut aider les Chinois à améliorer leurs conditions de vie et à espérer en un avenir meilleur, les velléités de ceux qui cherchent à « défendre les entreprises occidentales » au moyen de mesures protectionnistes (s'apparentant à un colbertisme des temps modernes) sont susceptibles de condamner à une pauvreté abjecte un peuple faisant l'effort d'améliorer sa condition en offrant des biens souhaités par d'autres.

## Une troisième voie indéfendable

Bon nombre d'observateurs répondent à ceux qui soutiennent l'ouverture économique entre l'Occident et la Chine que bien qu'ils soient en accord avec ce but, il devrait être atteint de façon progressive, par une suite de négociations spécifiques, secteur par secteur. Plus précisément, une approche de type « commerce contre droits » est recommandée, c'est-à-dire d'accepter de supprimer les barrières seulement après que le gouvernement communiste chinois se sera mis à démanteler les prérogatives actuelles du pouvoir et à établir un ordre juridique respectueux des droits de l'homme.

Bien que cette approche puisse être couronnée de succès en théorie (du moment où elle est censée mener à une suppression rapide de tous les obstacles à l'intégration économique et en même temps à l'introduction de règles garantissant les droits individuels), elle doit être rejetée pour plusieurs raisons.

Premièrement, elle est susceptible de repousser indéfiniment une véritable intégration économique, empêchant ainsi tant les Occidentaux que les Chinois de profiter des conséquences d'une telle intégration.

Par ailleurs, il serait extrêmement naïf de ne pas voir que derrière l'alibi moral des droits de l'homme se cachent souvent les intérêts moins admirables d'entreprises cherchant à éviter la concurrence asiatique.<sup>12</sup>

En outre, une approche progressive oblige à faire des choix quant aux industries à ouvrir à la concurrence (ainsi qu'à établir la date précise où ce processus débutera dans chaque cas particulier) : tout ceci implique des négociations politiques qui seront inévitablement influencées par des intérêts

---

<sup>12</sup> Au sujet de l'attitude prédatrice de certains capitalistes prétendus et leur hâte à s'opposer à la mondialisation et à la libéralisation de « leur » marché, voir Raghuram G. Rajan et Luigi Zingales, *Saving Capitalism from the Capitalists: Unleashing the Power of Financial Markets to Create Wealth and Spread Opportunity*, New York, Crown Business, 2003.

particuliers cherchant à protéger leur propre secteur. Dans un tel contexte, une approche progressive constitue surtout une opportunité pour quiconque profite aujourd'hui d'une position protégée de la conserver en faisant en sorte que la Chine reste aussi éloignée qu'une autre planète.

Enfin, la logique sous-jacente de ce type d'approche implique un « impérialisme des droits » qui pourrait avoir des conséquences désastreuses, principalement parce qu'il confie aux autorités occidentales la tâche potentiellement infinie d'assurer la protection juridique de chaque individu sur la planète. S'il est possible, au nom des droits de l'homme, d'empêcher un citoyen européen et un citoyen chinois d'échanger leurs biens et services (et, ce faisant, leur refusant leur droit d'entretenir une relation pacifique), il sera aussi possible de recourir à des opérations militaires pour libérer un peuple opprimé ou pour introduire des institutions libres et démocratiques.

Une telle vision est ternie par une perspective européocentrique et anachronique, qui requiert par exemple que l'on assure à chaque enfant chinois les mêmes protections et garanties qu'aux enfants occidentaux (comme l'illustre le cas du travail des enfants), sans porter aucune attention aux cultures et aux conditions matérielles extrêmement différentes de la réalité chinoise.

## Conclusions

Pour toutes les raisons exposées plus haut, une intégration économique rapide et totale des économies chinoise et occidentale est tout à fait souhaitable. Durant des siècles, la Chine est restée isolée du monde : cette fermeture a été un facteur important de la décadence d'une civilisation pourtant très avancée. L'apparition en Chine d'arrangements impériaux et bureaucratiques a gravement restreint la liberté des peuples de cet immense pays, les empêchant ainsi de connaître la même évolution et le même développement extraordinaire qu'ont connu les territoires situés à l'autre extrême de l'Eurasie, l'« Europe ».

Cette tradition centraliste exerce encore une influence sur la vie de tous les jours et l'économie de la Chine. L'apparition du pouvoir maoïste a renforcé cette tendance en fournissant une nouvelle légitimation idéologique (sous le prétexte de la « modernisation ») au pouvoir illimité d'une clique.

Après les échecs dramatiques du Grand Bond en avant et de la Révolution culturelle, les dirigeants post-maoïstes ont lancé un processus d'ajustements qui, malgré de nombreuses contradictions et inquiétudes, aide la population chinoise à étendre ses libertés et à améliorer ses conditions de vie. Une présence occidentale plus intense en Chine et un degré d'intégration supérieur entre ces deux mondes ne peut que favoriser un tel processus et poser les bases d'un avenir meilleur.



INSTITUT LIBÉRAL

## Impressum

Institut Libéral  
Place de la Fusterie 7  
1204 Genève, Suisse  
Tél.: +41 (0)22 510 27 90  
Fax: +41 (0)22 510 27 91  
libinst@libinst.ch

Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur  
[www.libinst.ch](http://www.libinst.ch).

## Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle.  
Toutes les publications et communications de l'Institut  
contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les  
opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas  
nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation  
ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.  
Copyright 2013, Institut Libéral.